



République Française - DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement de Colmar

MAIRIE DE GRIESBACH AU VAL

25, Rue Principale 68140 GRIESBACH AU VAL
Tél. : 03.89.77.36.46 – e-mail : griesbachauval@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.griesbachauval.com>

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 2 juillet 2024 à 20 h 00 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - MAIRIE DE GRIESBACH-AU-VAL</p>

Conseillers municipaux en fonction : 15

Le Conseil Municipal de Griesbach-au-Val s'est réuni le mardi 2 juillet 2024, sur convocation du Maire envoyée par mail le 21 juin 2024.

Sous la Présidence de :

M. ROMANO Angelo

Présents :

Fernand STEFFAN, Paul LUCAS, Cédric GUILLAUME, Patricia GRAMPP, Christophe KONRATH, Agnès ESTEVENON, Julien WALZER, Sandra CHERREY, Jean-Jacques MOREL, Eric BAEDER, Bernard GALL

Excusé(s) : Sophia SIQUOIR (procuration donnée à Sandra CHERREY), Antoine BEVILACQUA (procuration donnée à Angelo ROMANO), Audrey LABEY

Monsieur Angelo ROMANO, Maire, accueille l'assemblée, remercie tous les conseillers pour leur présence, et ouvre la séance à 20h05.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2024
- 2) Point ressources humaines
- 3) Urbanisme
- 4) Divers

<p>POINT 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024</p>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance du 21 mai 2024, dont un exemplaire a été envoyé par mail à tous les membres du Conseil municipal.

Après délibération, le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 21 mai 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 – RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire indique en séance qu'à la suite du départ de Mme Estelle SCHICKEL, actuelle secrétaire de Mairie, il convient de saisir le CST afin de procéder à la suppression du poste de Rédacteur d'une durée hebdomadaire de service de 35 h (soit 35/35^{èmes}) à compter du 04/08/2024.

Suite à ce départ, il a été mis en place une convention avec le CDG 68 pour procéder au recrutement d'un nouveau personnel. Tout le déroulement du processus de sélection a été expliqué au conseil ainsi que les raisons du choix de cette personne à la fin des entretiens.

Il indique également qu'il convient de procéder à la création de l'emploi permettant de recruter Mme Séverine DAO à compter du 05/08/2024 et propose la délibération suivante :

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent de Secrétaire de Mairie relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), compte tenu de la vacance du poste.

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1^{er} : À compter du 05/08/2024, un emploi permanent de Secrétaire de Mairie relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures (soit 35/35^{èmes}), est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent, approuve cette création et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

POINT 3 – URBANISME

Monsieur le Maire fait un point en séance, pour information, concernant les dossiers instruits depuis le précédent Conseil Municipal.

Déclaration préalable de travaux :

- DP 068 109 24 R0013 – 1 rue des Merles (section 5 – parcelle 319)
Installation de deux capteurs solaires en toiture
Dossier déposé le 21 mai 2024 – Instruit en Mairie – Arrêté de non opposition accordé le 28 mai 2024.
- DP 068 109 24 R0014 – 21 rue de l’Eglise (section 1 – parcelle 1)
Création d’un abri de jardin et d’une terrasse couverte
Dossier déposé le 28 mai 2024 – Instruit par Colmar Agglomération – en cours
- DP 068 109 24 R0015 – 8 rue du Mittelbach (section 1 – parcelle 257)
Construction d’une palissade en bois entre voisins
Dossier déposé le 7 juin 2024 – Instruit en Mairie – Arrêté de non opposition accordé le 14 juin 2024.
- DP 068 109 24 R0016 – 1 rue Rebbaechle (section 2 – parcelle 180)
Pavage + goudronnage + changement de la clôture
Dossier déposé le 14 juin 2024 – Instruit en Mairie – Arrêté de non opposition accordé le 28 juin 2024.
- PC 068 109 24 R0002 – (section 5 – parcelle 320)
Réhabilitation d’une grange en maison d’habitation
Dossier déposé le 5 juin 2024 – Instruit par Colmar Agglomération – en cours.
- PC 068 109 24 R0003 – (section 6 – parcelle 203)
Rénovation d’un immeuble et création d’un atelier
Dossier déposé le 7 juin 2024 – Instruit par Colmar Agglomération – en cours.

Il indique également avoir réceptionné des demandes de certificats d’urbanisme pour des terrains en cours de vente chez des Notaires, ainsi que des demandes de déclarations d’intention d’aliéner.

Depuis le 1^{er} janvier 2024 ce sont :

- 16 déclarations préalables de travaux
- 3 permis de construire
- 4 déclarations d’intention d’aliéner
- 12 demandes de certificats d’urbanisme d’information

qui ont été instruits en mairie.

POINT 4 – DIVERS

Suite à l’avancée rapide des travaux de rénovation de la ligne électrique, RTE a avancé la mise en place des nouveaux câbles. De ce fait l’arrêté a dû être modifié et les travaux se sont réalisés du mardi 2 juillet au mercredi 3 juillet inclus.

Toutes les mesures de sécurité et de circulation ont été prises en conséquence.

Le SIVU forestier a réalisé les travaux de dégagement sur la parcelle 11.

L'entreprise BARADEL a également terminé la rénovation du sentier parcelle 15.

Il faudra penser à changer les poteaux en bois près du club house car ils sont en train de se dégrader.

Il y a des mouvements suspects sur la placette en haut du Hasenberg et il faudra faire intervenir les Brigades Vertes ou la Gendarmerie.

Il faudra une attention particulière concernant la grille d'évacuation des eaux, près de chez Fernand STEFFAN, car celle-ci est endommagée. Envisager des travaux.

Julien WALZER propose d'associer aux prochaines élections les jeunes du village qui ont atteint la majorité. Cette très bonne idée permettra de montrer le fonctionnement du système électoral à ces nouveaux citoyens.

La création du compte et de la convention avec SITEO a été réalisée et validée. L'indemnité correspondante sera versée à la commune le temps de ladite convention.

Remerciements à tous les conseillers pour leurs présences et leurs implications lors des différentes élections.

Nous mettrons également en valeur le départ de Mme SCHICKEL Estelle à la fin du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole, Monsieur Angelo ROMANO, Maire, lève la séance à 21h30.

Date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal : 10 septembre 2024 à 20 heures.

Le Maire :

Signé

Angelo ROMANO